

Fonds d'intégration pour les personnes handicapées : Un programme d'emploi pour les personnes handicapées

Information à l'intention des organismes et des employeurs

Le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées est un programme qui aide les personnes handicapées à se préparer au travail, à trouver un emploi ou à travailler à leur compte. Il peut également les aider à perfectionner les compétences dont elles ont besoin pour conserver leur nouvel emploi.

Le Fonds d'intégration soutient une foule d'activités, en partenariat avec les organismes et les employeurs, pour aider les personnes handicapées qui n'ont normalement pas droit aux prestations d'assurance-emploi en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*, notamment :

- en encourageant les employeurs à embaucher des personnes handicapées;
- en aidant ces personnes à lancer leur entreprise;
- en offrant à ces personnes une expérience de travail pouvant déboucher sur un emploi permanent;
- en aidant ces personnes à améliorer leurs compétences professionnelles grâce à des services de formation;
- en aidant ces personnes à s'intégrer au milieu de travail grâce à des services adaptés à leurs besoins;
- en fournissant aux personnes handicapées l'aide personnalisée dont elles ont besoin en vue de participer à ces activités.

Pour être prises en considération aux fins de financement, les activités doivent :

- accroître l'employabilité de la personne handicapée;
- aider la personne handicapée à obtenir un emploi rémunéré ou à travailler à son compte;
- produire des résultats mesurables quant au nombre de participants qui reçoivent des services et qui, par la suite, trouvent un emploi ou travaillent à leur compte;
- encourager l'échange de pratiques exemplaires;
- compléter d'autres initiatives de la collectivité.

Nota : Certaines activités ne sont pas offertes dans toutes les régions.

Les activités doivent également :

- prévoir la participation active de personnes handicapées au sein de leur collectivité;
- viser la mobilisation de fonds d'autres sources des secteurs public et privé;
- encourager les employeurs, les syndicats et d'autres partenaires de la collectivité à créer des possibilités d'emploi pour les personnes handicapées;
- faciliter un suivi après placement auprès des participants et des employeurs.

Demandeurs admissibles

Après avoir examiné une proposition de projet et la demande de financement, un Centre Service Canada pourrait verser des fonds à :

- des entreprises,
- des organismes,
- des conseils de bande et des conseils tribaux,
- des administrations municipales,
- des institutions publiques et des établissements d'enseignement,
- des particuliers.

Présentation d'une demande

Pour demander une aide financière en tant qu'organisme ou employeur dans le cadre du Fonds d'intégration, **communiquiez avec nous** en vous adressant au Centre Service Canada le plus près de chez vous.

Nota : Les organismes et groupes situés dans une région qui n'est pas desservie localement par un Centre Service Canada peuvent communiquer avec le bureau régional ou l'Administration centrale de Ressources humaines et Développement social Canada.

Communiquez avec nous

Composez le **1-800-O-Canada**
1-800-622-6232 (sans frais)

1-800-926-9105 (ATS)

Si vous avez un trouble de la parole ou une déficience auditive

Visitez le site Web www.servicecanada.gc.ca

Visitez le Centre Service Canada le plus près de chez vous.

Pour obtenir d'autres exemplaires de ce document – y compris en gros caractères, en braille, sur audiocassette ou sur disquette – en français ou en anglais, **communiquiez avec nous** ou envoyez une lettre au :

Services de publications

Ressources humaines et Développement social Canada

140, promenade du Portage

Phase IV, 12^e étage

Gatineau QC K1A 0J9

Télécopieur : 819-953-7260

Courriel : Publications@hrsdc-rhdsc.gc.ca